

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**

AVIS PUBLIC

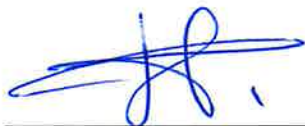
RÈGLEMENT NUMÉRO 667-2026

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 991 170 \$
POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE VAL D'ESPOIR – PHASE 1**

Est par les présentes donné par la soussignée, Kelly Fournier, greffière de la susdite ville, que lors de la séance ordinaire du 04 août 2026, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 667-2026 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 991 170 \$ pour la réfection du chemin de Val d'Espoir – phase 1.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Donné à Percé, ce quatrième jour du mois de septembre deux mille vingt-six.



Kelly Fournier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kelly Fournier, greffière de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 04 septembre 2026, entre 08h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 04 septembre 2026.



Kelly Fournier
Greffière